

**Aide individuelle à la formation professionnelle en
mobilité « vers le reste du monde »**

Mesure	<p>Les formations en mobilité visent l'acquisition de qualification pour les demandeurs d'emploi.</p> <p>Ce dispositif concerne les formations en mobilité sur tous les territoires, hors la France, la Guadeloupe et la Guyane. Les demandes sont traitées directement par les services de la Collectivité Territoriale de Martinique.</p>
Public	<p>Demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins six (6) mois au Pôle-emploi et pour lesquels l'offre de formation n'est pas disponible en Martinique</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Les parcours sont éligibles à la mobilité lorsque, la formation envisagée, n'existe pas en Martinique, la demande est saturée ou qu'elle présente un intérêt à l'échelon territorial - Pour bénéficier de ce dispositif, le candidat à a mobilité doit contacter les services de la Collectivité Territoriale de Martinique. Après étude technique, le dossier est soumis à décision
Formations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations diplômantes ou professionnalisantes qui s'inscrivent dans une démarche de projet d'accès à l'emploi. - Les formations sur tous les territoires hors la France, la Guadeloupe et la Guyane - Les suites de parcours - Les formations peuvent être de niveau 3 à 8 dans tous les domaines professionnels
Aide de la CTM	<p>L'aide porte sur le coût pédagogique de l'action de formation et les frais annexes.</p>
Montant de l'aide	<p>L'aide est plafonnée à 15 000 euros.</p>
Statut du stagiaire en formation	<p>Stagiaire de la formation professionnelle</p>
Durée	<p>En fonction du projet du demandeur.</p>
Instruction des demandes	<p>Le dossier complet doit être déposé à la Collectivité Territoriale de Martinique pour instruction par ses services, au plus tard trois mois calendaires avant le début de la formation.</p>
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique précisant le projet professionnel. - Curriculum Vitae (CV) - Carte vitale

	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 du foyer fiscal (Celui-ci doit obligatoirement indiquer un revenu) à défaut fournir toute autre attestation de revenus de l'année N-1 (exemple CAF ou RSA) - Fiche de prescription et de demande de financement Pôle Emploi - Historique Pôle Emploi (au moins 6 mois d'inscription au Pôle Emploi) - Photocopie de la pièce d'identité et du livret de famille - Document de l'établissement indiquant le coût (devis), le contenu (programme) et les dates de la formation - Certificat d'inscription de l'école ou de l'organisme de formation (<i>obligatoire pour les formations hors Martinique</i>) <p><input type="checkbox"/> Réponses des autres organismes à votre demande d'aide à la formation tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pôle emploi ➤ AGEFIPH (Association Gestionnaire du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ➤ Centre Communal d'Action Social (CCAS) ➤ Autres structures
<p>Contact</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE Rue Gaston Defferre CS 30137 97201 FORT-DE-FRANCE CEDEX Téléphone : 0596 59 63 00